

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-43 du 1er Février 1989

chargeant le Camarade Romain VILON-
GUEZO, Président du Comité Permanent
de l'Assemblée Nationale Révolution-
naire, de l'intérim du Président de
la République pour compter du
2 février 1989.

/ E PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 88-315 du 29 juillet 1988 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

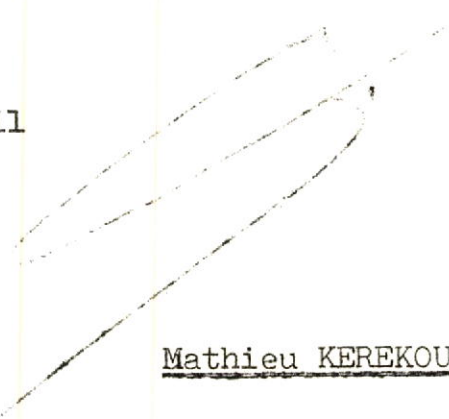
D E C R E T E :

Article 1er. - En application de l'article 65 de la Loi Fondamentale.
le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, assurera l'intérim du Pré-
sident de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exé-
cutif National, pour compter du 2 février 1989.

Article 2. - Le présent décret sera publié et communiqué partout
où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 1er Février 1989

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,


Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 - P/CP/ANR 6 - SA/CC/PRPB 4 - SGCEN 4
SPD 2 - CPC-PPC 4 - IGE et ses Sections 4 - DC/MIL/PR 2 - JORPB 1